

# *REGLES DE BONNES PRATIQUES RELATIVES A L'ENTRETIEN AVEC LES PROCHES*

*(Décret du 16 août 2016)*

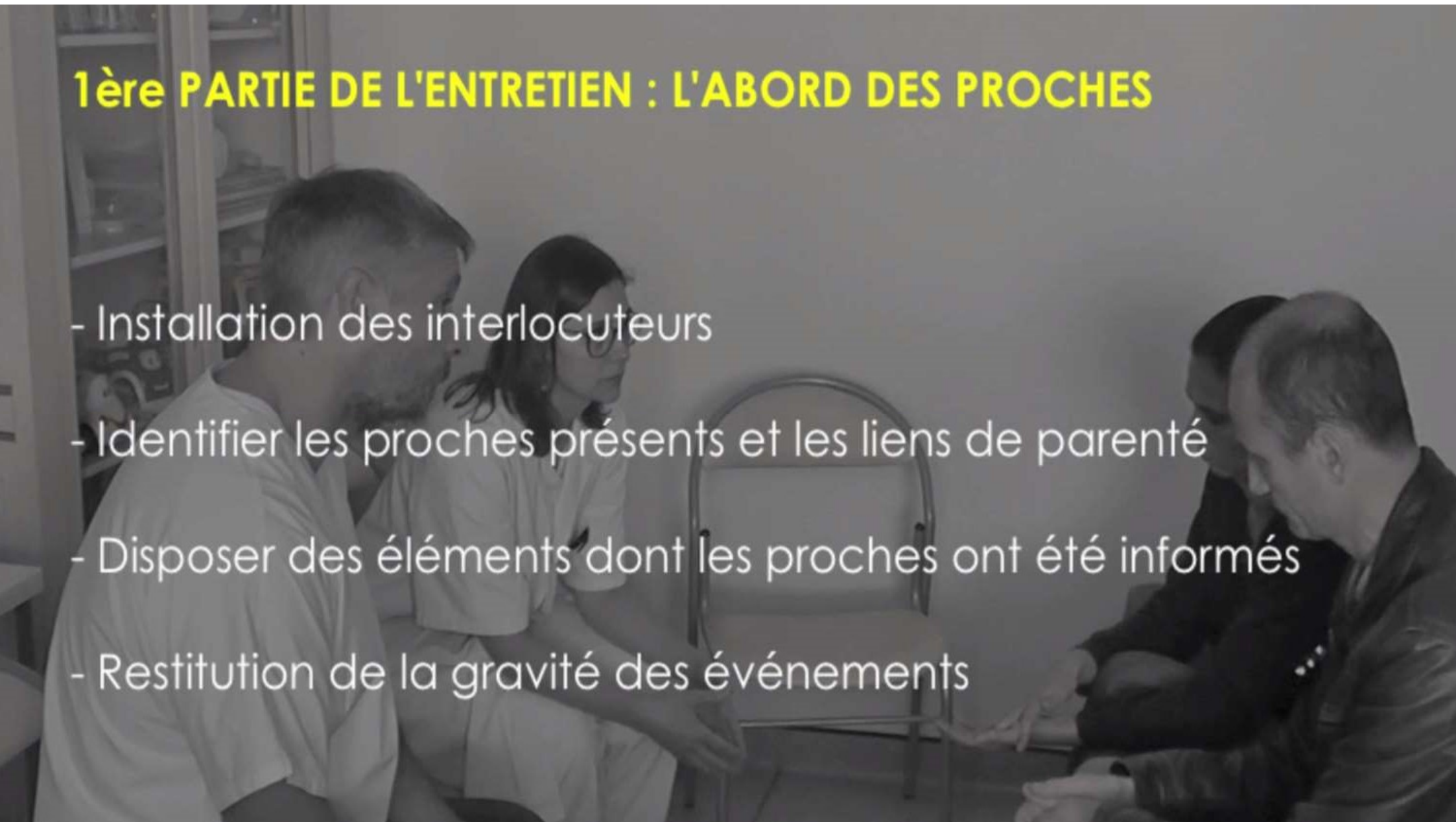
## PREPARATION DE L'ENTRETIEN : "PAS D'IMPROVISATION"

- Présentation des soignants
- Médecin du défunt, Coordination, IDE
- Equilibre du nombre de participants
- Temporalité de l'entretien
- Lieu de l'entretien
- Rôle des soignants défini préalablement



## 1ère PARTIE DE L'ENTRETIEN : L'ABORD DES PROCHES

- Installation des interlocuteurs
- Identifier les proches présents et les liens de parenté
- Disposer des éléments dont les proches ont été informés
- Restitution de la gravité des événements



## 2ème PARTIE DE L'ENTRETIEN : COMPRÉHENSION ET ACCEPTATION DE LA RÉALITÉ DU DÉCÈS

- Annoncé par le médecin en charge du défunt
- La compréhension du décès est un préalable fondamental à l'abord du don
- S'adapter aux émotions
- Respecter les silences



## 3ème PARTIE : ABORD DU DON

- Proposer un temps d'intimité entre les proches et le défunt avant l'abord du don
- Incombe au binôme Réanimateur - Coordination
- Rechercher la position du défunt vis à vis du don
- Expliquer si besoin le déroulement chirurgical
- Respect du défunt
- Disponibilité de l'équipe soignante